



Bureau du
directeur général des élections
du Canada

Rapport sur les élections partielles de 2025



Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
elections.ca



ElectionsCanF



@ElectionsCan_F



ElectionsCanadaF



Élections Canada



electionscan_f

ISBN 978-0-660-98712-5

N° de cat. : SE1-2/2025F-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2026

Tous droits réservés



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 23 mars 2026

L'honorable Francis Scarpaleggia, C.P.
Président de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre mon rapport sur l'élection partielle tenue le 18 août 2025 dans la circonscription de Battle River–Crowfoot (Alberta) ainsi que sur l'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse), qui devait initialement avoir lieu le 14 avril 2025, mais qui a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

J'ai préparé ce rapport conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada* (L.C. 2000, ch. 9). En application de l'article 536 de la Loi, le président doit le présenter à la Chambre des communes sans délai.

Le rapport comprend un résumé des résultats officiels du scrutin et d'autres renseignements sur l'élection partielle.

Vous trouverez plus de renseignements sur le site Web d'Élections Canada, à elections.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Stéphane Perrault



Table des matières

Avant-propos.....	1
1. Déclenchement des élections partielles	2
Délivrance des brefs	2
Ouverture des bureaux d'Élections Canada, recrutement et formation des travailleurs électoraux	2
Relations avec les entités politiques.....	3
Candidats et partis politiques enregistrés.....	3
Plafonds des dépenses électorales.....	3
2. Campagne d'information des électeurs	5
Objectifs de la campagne.....	5
Campagne multimédia	5
Médias sociaux	5
Site Web	6
Demandes de renseignements des électeurs	6
Envois postaux	7
Relations communautaires et rayonnement	7
Relations avec les médias	7
3. Services d'inscription des électeurs	8
Registre national des électeurs	8
Couverture, actualité et exactitude du Registre	8
Période de révision	9
4. Services de vote	10
Lieux de vote.....	10
Vote 10	
Bulletin de vote adapté.....	10
Vote à un bureau de vote par anticipation ou le jour de l'élection.....	12
Vote par bulletin spécial (par la poste ou à un bureau local d'Élections Canada).....	12
Taux de participation électorale	13
5. Maintien de la sécurité et de l'intégrité	14
Rôle d'Élections Canada en matière de sécurité électorale.....	14
Rôle du commissaire aux élections fédérales.....	14
6. Clôture de l'élection partielle	15
Résultats de l'élection	15
Validation des résultats et retour du bref	15
Plaintes	15
Rapports obligatoires après le jour de l'élection	16
Coût des élections partielles	16

Respect des procédures	17
Sondages.....	17
Annexe.....	19
Partis politiques enregistrés au cours des élections partielles de 2025	19
Tableau 1 – Type et nombre de postes pourvus.....	20
Tableau 2 – Candidats confirmés.....	21
Tableau 3 – Votes valides obtenus par candidat.....	29
Tableau 4 – Adaptations faites en vertu du paragraphe 17(1) de la <i>Loi électorale du Canada</i>	38
Tableau 5 – Instructions prises en vertu du paragraphe 178(2) de la <i>Loi électorale du Canada</i> et de l'article 179 des <i>Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle</i>	40



Avant-propos

Conformément à la [*Loi électorale du Canada*](#)ⁱ, lorsqu'une ou des élections partielles ont lieu au cours d'une année, le directeur général des élections doit produire, dans les 90 jours suivant la fin de l'année, un rapport signalant « tout cas qui s'est présenté ou tout événement qui s'est produit relativement à l'exercice de sa charge depuis la date de son dernier rapport et qui, à son avis, doit être porté à l'attention de la Chambre des communes ».

Le présent rapport porte sur la conduite de l'élection partielle du 18 août 2025 dans la circonscription de Battle River–Crowfoot, en Alberta. Il traite également de l'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse), qui devait initialement avoir lieu le 14 avril 2025, mais qui a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

L'élection partielle dans Battle River–Crowfoot était la dernière d'une série de scrutins au cours desquels un groupe avait coordonné ses efforts pour inscrire le plus grand nombre possible de candidats sur le bulletin de vote. Contrairement aux élections précédentes, où la situation avait été réglée en modifiant la taille et la mise en page du bulletin de vote, le nombre exceptionnel de candidats confirmés à cette élection partielle m'a contraint, pour la première fois, à autoriser l'utilisation d'un bulletin de vote adapté (bulletin de vote en blanc). Bien que ce changement se soit révélé efficace, il ne doit pas être considéré comme une solution viable à long terme. Je crois que le moment est venu pour le Parlement de remédier à cette situation par des modifications législatives, comme je l'ai proposé lorsque j'ai comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 23 octobre 2025.

Comme toujours, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont rendu possible l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot : le directeur du scrutin, son équipe, les agents de liaison locaux, les travailleurs électoraux et le personnel dévoué de l'administration centrale d'Élections Canada. Grâce à leurs efforts, les électeurs ont eu toutes les occasions de voter dans le cadre d'un processus équitable et sûr.

Stéphane Perrault
Directeur général des élections du Canada



Stéphane Perrault
Directeur général des élections

1. Déclenchement des élections partielles

Deux élections partielles fédérales étaient prévues en 2025 : l'une dans Halifax (Nouvelle-Écosse) et l'autre dans Battle River–Crowfoot (Alberta). L'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse) devait initialement avoir lieu le 14 avril 2025, mais elle a été annulée au déclenchement de la 45^e élection générale. Par conséquent, plusieurs activités électorales mentionnées dans ce rapport n'ont pas eu lieu dans Halifax.

Délivrance des brefs

Délivrance des brefs			
Date de l'élection partielle	Circonscription	Cause	Date de délivrance du bref
S.O. ¹	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Démission	2 mars 2025
18 août 2025 (période électorale de 49 jours)	Battle River–Crowfoot (Alberta)	Démission	30 juin 2025

Note de tableau 1 : L'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse) a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

Ouverture des bureaux d'Élections Canada, recrutement et formation des travailleurs électoraux

En application de la [Loi électorale du Canada](#)ⁱⁱ, le directeur du scrutin doit ouvrir un bureau local d'Élections Canada dès la délivrance du bref. Le directeur général des élections avait demandé à la directrice et au directeur du scrutin des circonscriptions de Halifax et de Battle River–Crowfoot de se préparer aux élections partielles en cherchant des locaux à bureaux et des lieux de vote adaptés et accessibles, et en répertoriant des fournisseurs potentiels de services d'impression, de mobilier et d'équipement.

Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le directeur du scrutin a engagé 1 001 travailleurs électoraux. Ce nombre est semblable à celui de la 45^e élection générale, pour laquelle 826 travailleurs électoraux ont été engagés dans cette circonscription. Dans Halifax, la directrice du scrutin avait embauché 30 travailleurs électoraux avant que le scrutin ne soit remplacé par la 45^e élection générale. Le tableau 1 en annexe indique le type et le nombre de postes pourvus pour les élections partielles de 2025.

Comme aux élections partielles précédentes, Élections Canada a fourni un large éventail de matériel de formation aux travailleurs électoraux, notamment des présentations vidéo, des guides et des ressources en ligne. Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, il a conçu du matériel de formation supplémentaire pour faciliter la mise en œuvre du bulletin de vote adapté. Ce matériel comprenait un guide supplémentaire, qui a été distribué aux directeurs du scrutin, aux préposés à la formation, aux superviseurs de centre de scrutin et aux scrutateurs, ainsi que deux vidéos explicatives, l'une montrant le processus à suivre pour servir les électeurs et l'autre décrivant les procédures de dépouillement.

Relations avec les entités politiques

Candidats et partis politiques enregistrés

Au début de la période électorale, 16 partis politiques pouvaient soutenir des candidats aux élections partielles dans Battle River–Crowfoot et Halifax.

Conformément à la [Loi électorale du Canada](#)ⁱⁱⁱ, les personnes qui désiraient se porter candidates devaient déposer leur acte de candidature en ligne ou sur papier au plus tard le 21^e jour précédant le jour de l’élection, 14 h¹. Dans Battle River–Crowfoot, 213 candidats ont présenté leurs documents en personne et trois les ont soumis en ligne². Dans Halifax, trois candidats ont présenté leurs documents en personne.

Nombre de candidats				
Circonscription	Candidats affiliés à un parti politique	Candidats indépendants	Candidats sans appartenance politique	Nombre total de candidats
Halifax (Nouvelle-Écosse)	3	0	0	3
Battle River–Crowfoot (Alberta)	10	204	0	214 ¹

Note de tableau 1 : Ils étaient 216 candidats à avoir déposé leur candidature, mais 2 candidats se sont désistés.

Le tableau 2 en annexe présente les noms et l’appartenance des candidats confirmés à la clôture des candidatures.

Plafonds des dépenses électorales

Les plafonds préliminaires sont établis en fonction du nombre de noms figurant sur les listes électorales préliminaires. Les plafonds finaux des dépenses électorales sont établis en fonction du nombre de noms figurant sur les listes électorales préliminaires ou sur les listes électorales révisées, selon le nombre le plus élevé. Ces plafonds sont établis conformément à la *Loi électorale du Canada*.

Le tableau suivant présente les plafonds des dépenses préliminaires des candidats et des partis politiques pour l’élection partielle dans Halifax, qui a été annulée avant la publication des plafonds finaux des dépenses. Il présente également les plafonds finaux des dépenses électorales des candidats et des partis politiques pour l’élection partielle dans Battle River–Crowfoot.

¹ Soit le 28 juillet 2025.

² Le nombre élevé de candidats dans Battle River–Crowfoot reflète une tendance plus générale qui a commencé à la 44^e élection générale, en 2021, et s’est poursuivie aux élections partielles successives en 2022, en 2023 et en 2024 de même qu’à la 45^e élection générale, en 2025.

Plafonds des dépenses			
Date de l'élection partielle	Circonscription	Candidats	Partis politiques enregistrés
S.O. ¹	Halifax (Nouvelle-Écosse)	124 831,51	95 399,88
18 août 2025	Battle River–Crowfoot (Alberta)	163 276,76	110 147,56

Note de tableau 1 : L'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse), initialement prévue le 14 avril 2025, a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

La Loi impose également un plafond aux dépenses des tiers. Les plafonds des dépenses ont été fixés à 5 292 \$ dans chaque circonscription. Deux tiers se sont enregistrés pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot et un, pour celle dans Halifax.





2. Campagne d'information des électeurs

Objectifs de la campagne

Pendant les élections partielles, Élections Canada a mené une campagne d'information visant à fournir aux électeurs toute l'information dont ils avaient besoin pour savoir où, quand et comment s'inscrire et voter.

Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, la campagne comprenait également de l'information ciblée sur l'utilisation d'un bulletin de vote adapté. Les messages expliquaient aux électeurs comment remplir leur bulletin de vote et à quoi s'attendre au bureau de vote, afin qu'ils puissent voter sans difficulté.

Campagne multimédia

Dans le cadre de la campagne multimédia, des publicités ont été diffusées par six stations de radio et dans cinq publications. Des publicités extérieures ont aussi été diffusées sur des panneaux d'affichage numériques, dans des abribus et sur des écrans numériques d'immeubles résidentiels. De plus, la Campagne d'information des électeurs a été très présente sur différentes plateformes numériques, notamment dans les médias sociaux (ex. : Instagram, Facebook, X³, YouTube et Google) et dans différents sites Web.

La campagne comportait trois phases consacrées à autant de sujets : l'inscription, les façons de voter d'avance et le jour de l'élection. Elle présentait Élections Canada comme la source officielle d'information sur l'inscription et le vote, et invitait les électeurs à consulter elections.ca et à composer le numéro sans frais de l'organisme pour obtenir d'autres renseignements.

Médias sociaux

Élections Canada a utilisé les médias sociaux pour diffuser de l'information et des produits numériques indiquant aux électeurs où, quand et comment s'inscrire et voter.

Sur Facebook, X, Instagram et LinkedIn, l'organisme a reçu 18 852 messages portant sur l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot. La plupart des messages portaient sur le grand nombre de candidats confirmés ou sur le bulletin de vote adapté. Les questions les plus courantes concernaient notamment la conformité des candidats aux conditions de candidature prévues par la [Loi électorale du Canada](#)^{iv}, l'ingérence électorale du comité du bulletin de vote le plus long ou la possibilité que des fautes d'orthographe invalident un bulletin de vote.

³ Anciennement Twitter.

Site Web

Comme aux élections précédentes, le site Web d'Élections Canada comportait une section facilement repérable consacrée aux élections partielles, qui expliquait les différentes façons de voter et fournissait des renseignements sur les conditions du droit de vote et sur les exigences en matière d'identification pour voter. De plus, deux services en ligne étaient offerts : le Service d'inscription en ligne des électeurs et le Service d'information à l'électeur.

- ▶ Le Service d'inscription en ligne des électeurs permet aux électeurs de s'inscrire ou de vérifier l'exactitude de leurs renseignements. Pour promouvoir le service, des affiches et des affichettes de porte portant un code QR ont été distribuées dans les nouveaux secteurs résidentiels et les secteurs à haute mobilité.
- ▶ Le Service d'information à l'électeur indiquait aux électeurs où et quand voter, et les renseignait sur les candidats et sur l'accessibilité de leurs lieux de vote.

En réponse à un nombre de candidats plus élevé que d'habitude dans Battle River–Crowfoot et pour tenir compte des limites des grands bulletins de vote utilisés à certaines élections précédentes, de l'information sur le [bulletin de vote adapté](#) a été ajoutée au site Web et publiée sur la page d'accueil.

Au total, 1 125 984 visites ont été enregistrées sur le site Web d'Élections Canada pendant l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, dont 200 517 sur les pages consacrées à l'élection partielle. Ce nombre représente une hausse par rapport à la moyenne de 545 598 visites enregistrées sur le site Web par scrutin lors des précédentes élections partielles fédérales, tenues en 2024⁴.

Les résultats de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot ont été diffusés en temps réel sur le site Web à mesure que les bulletins étaient dépouillés. Le soir de l'élection, il y a eu 202 948 visites de la page « Résultats du soir de l'élection », et 298 749 visites le lendemain.

Demandes de renseignements des électeurs

Le Centre de renseignements d'Élections Canada répond aux appels et aux courriels des électeurs concernant divers sujets, dont l'inscription, l'emplacement des lieux de vote, l'accessibilité, les exigences d'identification et les procédures de vote. Les agents du Centre de renseignements à l'administration centrale d'Élections Canada ont répondu à 1 330 demandes relatives à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, tandis que le bureau local d'Élections Canada dans la circonscription a traité 2 492 demandes. Les sujets les plus fréquents étaient le long bulletin de vote, le vote par la poste et l'ingérence dans l'élection.

⁴ Au cours de l'élection partielle dans Durham, 333 719 visites ont été enregistrées sur le site Web, contre 707 769 lors de l'élection partielle dans Toronto–St. Paul's, 1 171 821 lors des élections partielles dans Elmwood–Transcona et LaSalle–Émard–Verdun, et 514 679 lors de l'élection partielle dans Cloverdale–Langley City.

Envois postaux

Élections Canada a posté une carte d'information de l'électeur (CIE) aux électeurs dont le nom figurait sur les listes électorales préliminaires de Battle River–Crowfoot. La CIE indique aux électeurs où et quand voter par anticipation et le jour de l'élection, explique les autres façons de voter, donne des renseignements généraux sur l'accessibilité des lieux de vote et invite les électeurs à consulter le site Web d'Élections Canada pour obtenir plus de détails sur l'accessibilité.

Peu avant l'ouverture des bureaux de vote par anticipation, Elections Canada a envoyé à tous les ménages de la circonscription un guide sur l'élection partielle fédérale contenant de l'information sur divers sujets : conditions du droit de vote, inscription, façons de voter, exigences d'identification (notamment les pièces d'identité acceptées), accessibilité des lieux de vote de même qu'outils et services d'aide au vote offerts le jour de l'élection. Le guide invitait également les électeurs à communiquer avec Elections Canada s'ils n'avaient pas reçu de CIE.

Les CIE et les guides sur l'élection partielle dans Halifax avaient été imprimés; toutefois, ils n'ont pas été envoyés aux électeurs, car l'élection partielle a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

Nombre d'envois postaux	
Nombre de CIE envoyées	Nombre de guides envoyés
85 908	48 615

Relations communautaires et rayonnement

Dans le cadre des efforts de rayonnement d'Élections Canada auprès des électeurs qui pourraient avoir plus de difficultés à voter, on demande aux directeurs du scrutin de déterminer si un agent de relations communautaires est nécessaire en fonction de la population et des besoins de leur circonscription. Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le directeur du scrutin a conclu qu'un agent de relations communautaires n'était pas nécessaire.

En l'absence d'un agent de relations communautaires, les activités de rayonnement ont été menées par les superviseurs de point de service et les agents de service. Ces membres du personnel étaient chargés de rester en contact avec les groupes cibles, notamment les personnes âgées, les jeunes et les personnes en situation d'itinérance, tout au long de la période électorale.

Relations avec les médias

L'équipe de Relations avec les médias d'Élections Canada a traité quelque 101 demandes des médias relatives à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot. La plupart des demandes concernaient le bulletin de vote adapté, les résultats de l'élection, le processus de validation et les candidats.

Élections Canada a publié 14 communiqués de presse relatifs à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot. Les communiqués occupent une place importante dans les démarches d'Élections Canada visant à joindre et informer le public au moyen des médias traditionnels.



3. Services d'inscription des électeurs

Registre national des électeurs

Élections Canada tient le Registre national des électeurs, une base de données des Canadiennes et des Canadiens âgés d'au moins 18 ans. Le Registre est mis à jour régulièrement pendant et entre les élections, grâce aux données administratives obtenues dans le cadre d'ententes avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Élections Canada a plus précisément des ententes avec l'Agence du revenu du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, les Forces armées canadiennes, la plupart des bureaux provinciaux et territoriaux responsables des permis de conduire et de l'état civil, et les organismes électoraux provinciaux et territoriaux.

Au déclenchement d'une élection, Élections Canada se sert du Registre pour produire les listes électorales préliminaires. Ces listes sont transmises aux directeurs du scrutin de même qu'aux partis politiques enregistrés, aux partis politiques admissibles et aux candidats confirmés de la circonscription qui en font la demande, conformément à la [Loi électorale du Canada](#)^v. Les listes préliminaires servent à produire les CIE et elles constituent la base de production des listes électorales révisées utilisées les jours de vote par anticipation et des listes électorales officielles utilisées le jour de l'élection.

Couverture, actualité et exactitude du Registre

La qualité des données du Registre est essentielle pour s'assurer que tous les électeurs reçoivent une CIE à leur adresse actuelle. Elle est également importante pour les partis politiques et les candidats qui souhaitent communiquer avec les électeurs. La qualité dépend de trois facteurs : la couverture, l'actualité et l'exactitude.

La **couverture** est la proportion d'électeurs qui sont inscrits. Habituellement, le taux de couverture national est compris entre 91 % et 98 %. À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le taux de couverture des listes préliminaires était de 92,5 %.

L'**actualité** est la proportion d'électeurs qui sont inscrits à leur adresse actuelle. Habituellement, le taux d'actualité national varie entre 82 % et 92 %. À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le taux d'actualité des listes préliminaires était de 85,1 %.

L'**exactitude** est la proportion d'électeurs inscrits dont l'adresse est à jour. Cela signifie que ces électeurs sont inscrits correctement et peuvent voter sans autre formalité. L'exactitude est calculée en divisant l'estimation de l'actualité par l'estimation de la couverture. Habituellement, le taux d'exactitude national est compris entre 88 % et 95 %. À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le taux d'exactitude des listes préliminaires était de 92 %.

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur la qualité des listes, notamment les changements démographiques et l'accès aux données en temps opportun. Le poids de ces facteurs varie d'une région à l'autre. Cependant, les inscriptions en ligne et les activités de révision menées par les directeurs du scrutin au cours des semaines précédant le jour d'une élection ont pour but d'améliorer la qualité des listes.

Période de révision

La période de révision de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot a commencé le 30 juin 2025 et s'est terminée le 12 août 2025, à 18 h. En application de la [Loi électorale du Canada](#)^{vi}, un électeur ne pouvait voter à l'élection partielle que si son lieu de résidence habituelle était situé dans la circonscription du début de la période de révision au jour de l'élection.

Le tableau suivant présente le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales préliminaires de Battle River–Crowfoot et fournit des statistiques sur les modifications apportées aux listes au cours de la période de révision.

Statistiques sur l'inscription des électeurs							
Électeurs sur les listes préliminaires (y compris les électeurs inscrits selon les Règles électorales spéciales)	Électeurs ajoutés ¹	Déménagements dans une autre circonscription ²	Déménagements dans la circonscription ³	Autres corrections ⁴	Électeurs radiés ⁵	Mises à jour du groupe 1 des Règles électorales spéciales ⁶	Électeurs sur les listes définitives ⁷
84 515	2 651	625	1 221	1 605	431	(-3) ⁸	87 357

Note de tableau 1 : Électeurs qui ne figuraient sur aucune liste électorale au déclenchement de l'élection partielle et qui ont été ajoutés pendant la période électorale.

Note de tableau 2 : Électeurs qui figuraient sur la liste électorale d'une autre circonscription, mais qui ont déménagé dans la circonscription au cours de la période électorale.

Note de tableau 3 : Électeurs qui figuraient sur la liste électorale de la circonscription au déclenchement de l'élection partielle et qui ont changé d'adresse au cours de la période électorale à la suite de leur déménagement dans une autre section de vote de la même circonscription. Ces chiffres tiennent aussi compte des modifications administratives apportées aux dossiers des électeurs par le directeur du scrutin au cours de la période électorale.

Note de tableau 4 : Électeurs qui figuraient sur une liste électorale et qui ont demandé une correction de leur nom ou de leur adresse postale pendant la période électorale.

Note de tableau 5 : Électeurs qui figuraient sur une liste électorale, mais qui ont été radiés pour l'une des raisons suivantes : décès de l'électeur, radiation demandée par l'électeur, déménagement de l'électeur ou non-respect des conditions du droit de vote (moins de 18 ans, non-citoyen, etc.). Ces chiffres tiennent compte des dossiers supprimés en raison de déménagements dans une autre circonscription et des doublons supprimés pendant la période électorale, y compris pendant la préparation des listes définitives.

Note de tableau 6 : Variation du nombre d'électeurs du groupe 1 inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (électeurs canadiens résidant à l'étranger, électeurs temporairement absents de leur circonscription, électeurs des Forces canadiennes et électeurs incarcérés) pendant la période électorale.

Note de tableau 7 : Le nombre total d'électeurs sur les listes définitives correspond à la somme des électeurs qui étaient inscrits sur les listes préliminaires, des électeurs qui ont été ajoutés à ces listes, y compris ceux qui se sont installés dans la circonscription, ainsi que des électeurs visés par des mises à jour du groupe 1 des Règles électorales spéciales, moins les électeurs radiés des listes préliminaires.

Note de tableau 8 : Pendant la période électorale, le nombre d'électeurs radiés de la liste électorale internationale a été supérieur au nombre d'électeurs ajoutés à cette liste.

4. Services de vote

Les électeurs peuvent voter à leur bureau de vote par anticipation pendant les quatre jours de vote par anticipation prévus, à leur bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection ou encore par bulletin de vote spécial (à un bureau d'Élections Canada ou par la poste). D'autres façons de voter sont offertes, par exemple aux résidents des établissements de soins de longue durée et des résidences pour personnes âgées de même qu'aux électeurs incarcérés.



Lieux de vote

Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le directeur du scrutin avait établi 33 bureaux de vote dans 14 lieux pour les jours de vote par anticipation ainsi que 237 bureaux de vote dans 92 lieux pour le jour de l'élection. De plus, 22 bureaux de scrutin itinérants se sont rendus à 51 établissements. Tous les lieux de vote utilisés respectaient les 15 critères d'accessibilité obligatoires énoncés dans la [grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables](#) d'Élections Canada.

Bureaux de vote et lieux de vote				
Bureaux de vote – jour de l'élection	Lieux de vote – jour de l'élection	Bureaux de vote – vote par anticipation	Lieux de vote – vote par anticipation	Bureaux de scrutin itinérants
237	92	33	14	22

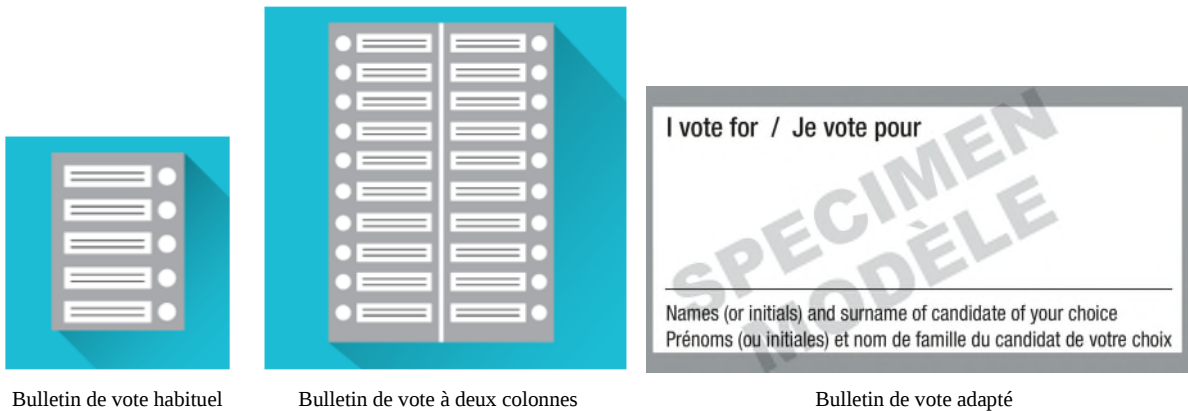
Vote

Bulletin de vote adapté

À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, un nouveau nombre record de candidats figurant sur un même bulletin de vote a été enregistré à l'échelle fédérale. Même si le nombre de candidats soutenus par les partis politiques enregistrés était semblable à celui des élections précédentes, le nombre de candidats indépendants a connu une augmentation importante. Avant cette élection partielle, le plus grand nombre de candidats figurant sur un bulletin de vote était de 91, enregistré dans la circonscription de Carleton lors de la 45^e élection générale.

Comme les premières candidatures indiquaient que le nombre de candidats confirmés dans Battle River–Crowfoot dépasserait la capacité des bulletins de vote habituels et des bulletins à deux colonnes, Élections Canada s’est préparé à appliquer une autre solution, en s’inspirant des travaux sur les [formats possibles de bulletins de vote](#)^{vii} accessibles. Pour répondre au nombre élevé de candidats et assurer l’accessibilité, la sécurité, la fiabilité et l’équité du scrutin, le directeur général des élections a exercé le pouvoir que lui confère la [Loi électorale du Canada](#)^{viii} d’approuver l’utilisation d’un bulletin de vote adapté aux bureaux de vote.

Le bulletin de vote adapté consiste en un bulletin de vote en blanc sur lequel les électeurs peuvent inscrire le prénom (ou les initiales) et le nom du candidat de leur choix. Il conserve également les mesures de sécurité et d’intégrité établies, telles que le mécanisme de souche et de talon ainsi qu’un espace réservé aux initiales du travailleur électoral et à la section de vote de l’électeur.



Pour aider les électeurs à remplir leur bulletin de vote, Élections Canada a créé une liste des candidats en ordre alphabétique et une liste des candidats par appartenance politique, et les a mises à leur disposition aux bureaux de vote. Les électeurs pouvaient emporter une liste avec eux dans l’isoloir pour remplir leur bulletin de vote. Après utilisation, la liste était rendue aux fonctionnaires électoraux, qui vérifiaient qu’elle n’avait pas été modifiée.

Pour s’assurer que les électeurs étaient au courant de l’adaptation du bulletin de vote et comprenaient comment l’utiliser, l’organisme a publié un communiqué de presse destiné aux médias traditionnels. Les organes de presse ont ensuite puisé dans ce communiqué pour informer le public du nouveau format. Élections Canada a également diffusé sur ses comptes de médias sociaux des vidéos en anglais, en français, en American Sign Language (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ) qui montraient comment remplir le bulletin de vote adapté. D’autres publications dans les médias sociaux ont fourni des indications supplémentaires, précisant que la liste des candidats, en gros caractères et en caractères normaux, serait disponible dans tous les bureaux de vote.

Les électeurs qui avaient des questions sur le bulletin de vote étaient invités à consulter le [site Web d’Élections Canada](#)^{ix}, à communiquer avec le [bureau d’Élections Canada dans Battle River–Crowfoot](#)^x ou à les poser à un préposé au scrutin au moment de voter. Comme à l’habitude, les électeurs qui avaient besoin d’aide pour remplir leur bulletin de vote ont pu

obtenir les outils d'aide au vote suivants : loupes, crayons à prise facile de même que liste des candidats et gabarit en braille⁵.

À ce jour, le directeur général des élections a utilisé la latitude dont il dispose pour adapter la [Loi électorale du Canada](#)^{xi} et atténuer les répercussions du nombre croissant de candidats dans certaines circonscriptions. Cependant, toutes les solutions de rechange ont eu des conséquences, notamment des répercussions notables sur l'accessibilité et sur les activités électorales. La nature récurrente de cette situation montre clairement que seuls des mécanismes plus permanents, prévus par la Loi⁶, permettront d'apporter des solutions juridiques ou administratives appropriées. Ces mécanismes apporteront également la stabilité nécessaire aux élections à venir.

Vote à un bureau de vote par anticipation ou le jour de l'élection

À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, environ 57 % des votants ont voté au bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection et 31 % l'ont fait au bureau de vote par anticipation.

Vote par bulletin spécial (par la poste ou à un bureau local d'Élections Canada)

En vertu des Règles électorales spéciales (RES) prévues par la [Loi électorale du Canada](#)^{xii}, les électeurs résidant au Canada qui se trouvent dans leur circonscription ou qui en sont temporairement absents pendant une élection peuvent voter par bulletin spécial, soit en personne à un bureau local d'Élections Canada ou par la poste. Les électeurs hébergés dans un établissement de soins de courte durée peuvent aussi voter par bulletin spécial; un travailleur électoral se rendra à leur chevet pour leur offrir des services⁷.

À chaque élection partielle, Élections Canada communique avec ses partenaires aux Forces armées canadiennes, à Service correctionnel Canada et à Affaires mondiales Canada pour faire parvenir des documents d'information et d'inscription aux électeurs des Forces canadiennes, aux électeurs incarcérés et aux électeurs résidant à l'étranger dont l'adresse de résidence habituelle se trouve dans la circonscription visée.

À l'élection partielle de 2025 dans Battle River–Crowfoot, 6 110 électeurs ont voté par bulletin spécial, ce qui représente 11,9 % des votants, comparativement à 3,6 % aux élections partielles de 2024⁸.

⁵ Un nouveau gabarit de vote, qui comprenait des instructions en braille pour remplir le bulletin de vote, a été créé pour cette élection partielle.

⁶ En septembre 2024, le directeur général des élections a écrit au ministre des Institutions démocratiques pour demander au gouvernement d'envisager un amendement au projet de loi C-65. Cet amendement ferait en sorte que les électeurs ne pourraient signer l'acte de candidature que d'un seul candidat. Cette recommandation a été réitérée lors de la comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le 23 octobre 2025, au sujet des actions du « comité du bulletin de vote le plus long » aux récentes élections canadiennes.

⁷ Si l'électeur est injoignable, le travailleur électoral lui laisse un dépliant l'invitant à communiquer avec le bureau local d'Élections Canada.

⁸ Élections partielles tenues dans Durham (Ont.), Toronto–St. Paul's (Ont.), LaSalle–Émard–Verdun (Qc), Elmwood–Transcona (Man.) et Cloverdale–Langley City (C.-B.).

Le tableau suivant indique le nombre de votes par catégorie.

Nombre de votes à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot					
Votes aux bureaux de scrutin ordinaires	Votes par anticipation	Votes par bulletin spécial	Total des votes valides	Total des votes rejetés	Total des votes exprimés
29 020	15 969	6 096	51 085	211	51 296

Le tableau qui suit présente la répartition des votes par bulletin spécial.

Nombre de votes selon les Règles électorales spéciales (RES)							
	Bulletins envoyés par la poste	Bulletins de vote remis en personne	Bulletins valides	Bulletins rejetés	Votes exprimés	Bulletins reçus en retard ¹	Bulletins retournés ²
Groupe 1 (électeurs internationaux, incarcérés et nationaux ³)	152	S.O.	85	0	85	16	55,92 %
Groupe 2 (électeurs locaux ⁴)	115	5 939	6 011	14	6 025	4	99,52 %
Total	267	5 939	6 096	14	6 110	20	98,45 %

Note de tableau 1 : Totaux au 12 septembre 2025.

Note de tableau 2 : Nombre total de votes exprimés divisé par le nombre de bulletins remis.

Note de tableau 3 : Électeurs dont les demandes ont été traitées et les bulletins ont été dépouillés par l'administration centrale d'Élections Canada, à Ottawa.

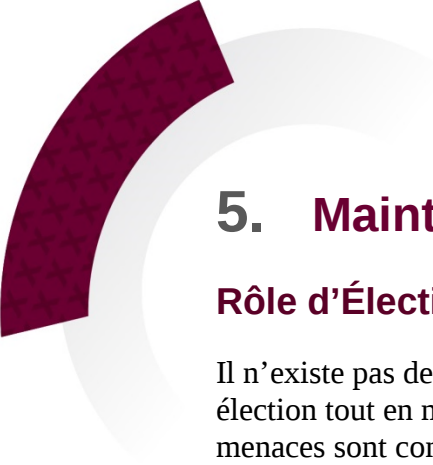
Note de tableau 4 : Électeurs dont les demandes ont été traitées et les bulletins ont été dépouillés par le bureau local d'Élections Canada, y compris les électeurs inscrits pour voter dans des établissements de soins de courte durée.

Taux de participation électorale

Un total de 51 296 électeurs inscrits ont voté à l'élection partielle de 2025 dans Battle River–Crowfoot, ce qui représente environ 58,8 % de l'électorat. Ce taux de participation était nettement supérieur à la moyenne de 32,2 % observée aux élections partielles précédentes. Si on inclut l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, le taux de participation moyen à toutes les élections partielles tenues depuis 2016 est d'environ 33 %.

Le tableau suivant compare le taux de participation aux élections partielles avec celui de la 45^e élection générale.

Participation dans Battle River–Crowfoot à l'élection générale de 2025 et à l'élection partielle			
Élection générale de 2025		Élection partielle	
Votes exprimés	Taux de participation	Votes exprimés	Taux de participation
65 198	74,5 %	51 296	58,8 %



5. Maintien de la sécurité et de l'intégrité

Rôle d'Élections Canada en matière de sécurité électorale

Il n'existe pas de solution simple permettant d'éliminer les menaces qui pèsent sur une élection tout en maintenant un processus électoral accessible, équitable et transparent. Ces menaces sont complexes – qu'il s'agisse d'actes criminels, de terrorisme, de cyberattaques, d'ingérence étrangère ou de tentatives de désinformation – et s'étendent au-delà de nos frontières et du domaine de la gestion électorale. Élections Canada prend ces menaces pour la démocratie très au sérieux. À l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, l'organisme a poursuivi ses efforts afin d'en limiter les répercussions, dans les limites du mandat que la loi lui confère et avec l'aide de ministères et d'organismes gouvernementaux. Élections Canada collabore également avec d'autres organisations fédérales⁹.

Bien qu'aucune activité criminelle, aucun incident de cybersécurité, ni aucune campagne de désinformation n'ait perturbé la conduite de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, il importe de rester vigilant à l'égard des nouvelles menaces. Les Canadiens comptent sur Élections Canada pour rendre l'inscription et le vote aussi accessibles, pratiques et sécuritaires que possible.

Rôle du commissaire aux élections fédérales

Le commissaire aux élections fédérales est le haut fonctionnaire indépendant chargé de veiller à l'observation et au contrôle d'application de la [Loi électorale du Canada](#)^{xiii}. Il est nommé par le directeur général des élections après consultation du directeur des poursuites pénales. Sous le régime de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections et le commissaire aux élections fédérales ont chacun un mandat distinct, qui prévoit expressément les modalités de leur nomination et de l'exercice de leurs attributions en ce qui touche les élections fédérales. Chaque année, le Bureau du commissaire aux élections fédérales fait rapport sur ses activités.

⁹ Centre de la sécurité des télécommunications, Centre canadien pour la cybersécurité, Service canadien du renseignement de sécurité, Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique Canada.

6. Clôture de l'élection partielle

Résultats de l'élection

Le candidat soutenu par le Parti conservateur du Canada, Pierre Poilievre, a été élu à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot.

Validation des résultats et retour du bref

Le directeur du scrutin de la circonscription de Battle River–Crowfoot a validé les résultats de l'élection partielle le 23 août 2025. Une fois la validation terminée, il a préparé un certificat indiquant le nombre de votes exprimés en faveur de chaque candidat.

Un directeur du scrutin ne peut retourner le bref que six jours après la validation des résultats afin de donner aux candidats et aux électeurs le temps de demander un dépouillement judiciaire. En l'absence de dépouillement judiciaire, il déclare élu le candidat ayant reçu le plus de votes et retourne le bref au directeur général des élections.

Aucun dépouillement judiciaire n'a eu lieu à la suite de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot.

Le tableau 3 en annexe indique le nombre de votes valides obtenus par chaque candidat.

Les [résultats officiels du scrutin](#)^{xiv} ont été publiés sur le site Web d'Élections Canada.

Plaintes

Pendant et après des élections générales ou partielles, Élections Canada reçoit des plaintes des Canadiens, qu'il examine et auxquelles il donne suite¹⁰. Les motifs de plainte varient grandement, allant des longues files d'attente aux irrégularités dans le financement des campagnes, en passant par le manque d'accessibilité de certains lieux de vote. Les électeurs peuvent porter plainte par téléphone, par la poste ou par courriel, ou en remplissant un [formulaire en ligne](#)^{xv}. Ils peuvent également déposer une plainte à un bureau d'Élections Canada ou à leur lieu de vote.

Élections Canada a reçu 986 plaintes relatives à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot. Les plaintes portaient sur le processus de mise en candidature, sur le long bulletin de vote, sur les pancartes électorales et sur l'ingérence électorale. Le nombre de plaintes reçues à l'élection partielle de 2025 dans Battle River–Crowfoot était supérieur au nombre reçu à l'élection partielle précédente¹¹.

Élections Canada traite et analyse toutes les plaintes reçues afin d'améliorer ses services. Les plaintes dans lesquelles le droit de vote est en cause sont la priorité absolue. Celles qui concernent une infraction possible à la [Loi électorale du Canada](#)^{xvi} sont renvoyées à la

¹⁰ Selon Élections Canada, une plainte est l'expression d'une insatisfaction relative à ses produits ou services, à la prestation de ses services ou à la conduite d'une personne ou d'un groupe dans le cadre du processus électoral.

¹¹ Élections Canada avait reçu 433 plaintes lors de l'élection partielle dans Cloverdale–Langley City, qui a eu lieu le 16 décembre 2024.

commissaire aux élections fédérales à des fins d'enquête éventuelle. Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, 69 plaintes ont été renvoyées à la commissaire.

Rapports obligatoires après le jour de l'élection

Les candidats et les tiers doivent soumettre leur rapport de campagne à Élections Canada au plus tard quatre mois après le jour de l'élection. Pour l'élection partielle dans Halifax, la date limite était le 23 juillet 2025. Pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot, la date limite était le 18 décembre 2025.

Les candidats élus ou ayant reçu au moins 10 % des votes valides avaient droit à un remboursement partiel de leurs dépenses de campagne électorale. Le candidat admissible¹² dans Battle River–Crowfoot a reçu ses premiers versements, qui totalisaient 24 491,51 \$. Pour l'élection partielle dans Halifax, tous les candidats confirmés au moment de l'annulation de l'élection ont été considérés comme ayant reçu 10 % des votes valides et ont eu droit à un remboursement partiel de leurs dépenses électorales dans la limite du plafond fixé.

Les partis politiques enregistrés doivent déclarer les dépenses engagées pour les élections partielles de 2025 dans Halifax et Battle River–Crowfoot dans leur rapport annuel de 2025, qui doit être présenté au plus tard le 30 juin 2026.

Coût des élections partielles

En date du 31 décembre 2025, on estime que les deux élections partielles de 2025 auront coûté 3,2 millions de dollars, ce qui comprend une somme estimative de 119 000 \$ devant être versée aux candidats pour le remboursement partiel de leurs dépenses électorales et les allocations destinées à leurs vérificateurs. Le coût inclut l'élection partielle annulée dans Halifax, qui a été remplacée par la 45^e élection générale.

Le coût par électeur inscrit pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot (Alberta) est estimé à 26,85 \$, soit 28 % de plus que la moyenne historique de 21,02 \$¹³. Cette augmentation s'explique principalement par des facteurs de coûts¹⁴ ayant augmenté à un rythme supérieur à l'inflation générale ainsi que par la durée plus longue du calendrier électoral de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot (49 jours), comparativement à la période habituellement observée de 36 jours pour une élection partielle.

Le tableau suivant présente les coûts estimés des élections partielles de 2025.

¹² Un seul candidat avait reçu au moins 10 % des votes valides.

¹³ La moyenne historique est calculée à partir des coûts réels (en dollars de 2025) des dernières élections partielles tenues après la 44^e élection générale, jusqu'en décembre 2024.

¹⁴ Les facteurs de coût peuvent comprendre notamment les frais associés à l'impression et au matériel, à l'expédition et au transport, aux installations et à la location ainsi qu'aux besoins en matière de TI ou de connectivité.

Estimation des coûts des élections partielles de 2025 (en milliers de dollars)		
Activité	Élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse) ¹	Élection partielle dans Battle River–Crowfoot (Alberta)
Conduite des élections partielles Honoraires et indemnités des directeurs du scrutin et des travailleurs électoraux, impression des bulletins et des listes électorales, location du bureau local et des lieux de vote, expédition du matériel électoral, campagnes de communication, embauche de personnel temporaire et déploiement de l'infrastructure de TI et de télécommunications	822	2 283
Remboursement des dépenses électorales des candidats et allocations des vérificateurs	60	59
Coût estimatif total	882	2 342

Note de tableau 1 : L'élection partielle dans Halifax (Nouvelle-Écosse), initialement prévue le 14 avril 2025, a été annulée et remplacée par la 45^e élection générale.

Respect des procédures

La *Loi électorale du Canada*^{xvii} oblige Élections Canada à demander une vérification indépendante de l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux à chaque élection générale et partielle. Depuis 2015, ces vérifications sont effectuées par PricewaterhouseCoopers LLP (PwC).

Les rapports de vérification complets sont publiés sur la page *Rapports d'Élections Canada exigés par la loi*^{xviii}.

Sondages

On trouvera davantage de renseignements et de rétroaction sur l'élection partielle de 2025 dans Battle River–Crowfoot dans le rapport du sondage mené auprès des électeurs à la suite de l'élection partielle, sur la page *Recherches sur les élections*^{xix} d'Élections Canada.



Annexe

Partis politiques enregistrés au cours des élections partielles de 2025

- ▶ [Bloc Québécois](#)^{xx}
- ▶ [Le Parti pour la Protection des Animaux du Canada](#)^{xxi}
- ▶ [Le Parti Vert du Canada](#)^{xxii}
- ▶ [Nouveau Parti démocratique](#)^{xxiii}
- ▶ [Parti avenir canadien](#)^{xxiv}
- ▶ [Parti Centriste du Canada](#)^{xxv}
- ▶ [Parti communiste du Canada](#)^{xxvi}
- ▶ [Parti conservateur du Canada](#)^{xxvii}
- ▶ [Parti de l'Héritage Chrétien du Canada](#)^{xxviii}
- ▶ [Parti libéral du Canada](#)^{xxix}
- ▶ [Parti Libertarien du Canada](#)^{xxx}
- ▶ [Parti Marijuana](#)^{xxxi}
- ▶ [Parti Marxiste-Léniniste du Canada](#)^{xxxii}
- ▶ [Parti populaire du Canada](#)^{xxxiii}
- ▶ [Parti Rhinocéros Party](#)^{xxxiv}
- ▶ [Parti Uni du Canada](#)^{xxxv}

Tableau 1 – Type et nombre de postes pourvus

Titre du poste	Nombre de postes	
	Halifax (Nouvelle-Écosse)	Battle River–Crowfoot (Alberta)
Préposés au scrutin		
Agent d'inscription	0	172
Interprète	0	0
Messenger spécial	0	0
Préposé à l'information	0	197
Scrutateur	0	324
Superviseur de centre de scrutin	0	214
Témoin – validation des résultats	0	1
Total partiel	0	908
Autres travailleurs électoraux		
Agent de recrutement	2	6
Agent de relations communautaires	3	0
Agent de service	7	30
Agent de soutien du centre de service	0	18
Agent financier	2	3
Coordonnateur adjoint de l'informatisation	1	1
Coordonnateur de bureau	1	0
Coordonnateur de l'informatisation	1	1
Coordonnateur des bulletins de vote spéciaux (milieu hospitalier)	0	3
Coordonnateur du matériel électoral	0	5
Directeur adjoint du scrutin	1	1
Directeur adjoint du scrutin supplémentaire	0	0
Directeur du scrutin	1	1
Gestionnaire des opérations liées au scrutin	2	2
Messenger de bureau	0	7
Préposé à l'accueil	0	0
Préposé à la formation	2	8
Réceptionniste	4	4
Superviseur adjoint de point de service	0	0
Superviseur de point de service	2	2
Superviseur du recrutement	1	1
Total partiel	30	93
Total	30	1 001

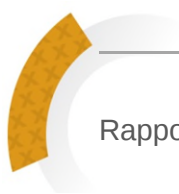
*Comprend les personnes en disponibilité. Ne comprend pas les travailleurs formés non retenus après la formation.



Tableau 2 – Candidats confirmés

Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Halifax (Nouvelle-Écosse)	Mark Boudreau	Parti conservateur du Canada
	Shannon Miedema	Parti libéral du Canada
	Lisa Roberts	Nouveau Parti démocratique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Grant Abraham	Parti Uni du Canada
	Dillon Anderson	Indépendant(e)
	Fraser Anderson	Indépendant(e)
	Glen Armstrong	Indépendant(e)
	Nicholas Ashmore	Indépendant(e)
	Marthalee Aykroyd	Indépendant(e)
	Caitlyn Baker	Indépendant(e)
	Alex Banks	Indépendant(e)
	Michael Bednarski	Indépendant(e)
	Line Bélanger	Indépendant(e)
	Michel Bélanger	Indépendant(e)
	Nicole Betts	Indépendant(e)
	Stacy Lynn Billingsley	Indépendant(e)
	Danica Boe	Indépendant(e)
	Lilia Boisvert	Indépendant(e)
	Marten Borch	Indépendant(e)
	Jeani Boudreault	Indépendant(e)
	Alain Bourgault	Indépendant(e)
	Eva Bowering	Indépendant(e)
	Aaron Bowles	Indépendant(e)
	Rebecca Boyce	Indépendant(e)
	Joshua Brauner	Indépendant(e)
	Jeffery Brazeau	Indépendant(e)
	Jonathan Bridges	Parti populaire du Canada
	Alexandre Brochu	Indépendant(e)

Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Jakeb Brown	Indépendant(e)
	Sarah Burke	Indépendant(e)
	Jason Buzzell	Indépendant(e)
	Bo Cai	Indépendant(e)
	Cameron Campos	Indépendant(e)
	Jenny Cartwright	Indépendant(e)
	Deborah Chalmers	Indépendant(e)
	Jaël Champagne Gareau	Indépendant(e)
	Nicolas Champagne	Indépendant(e)
	Chun Chen	Indépendant(e)
	David Cherniak	Indépendant(e)
	Shawn Clendining	Indépendant(e)
	Lindsay Elaine Shyla Colosimo	Indépendant(e)
	Dylan Colquhoun	Indépendant(e)
	Annelies Cooper	Indépendant(e)
	Claude Cordon Pichilla	Indépendant(e)
	Jayson Cowan	Indépendant(e)
	Bonnie Critchley	Indépendant(e)
	John Dale	Indépendant(e)
	Michael Davis	Indépendant(e)
	Tristan Dell	Indépendant(e)
	Hannah DeWolfe	Indépendant(e)
	Gerrit Dogger	Indépendant(e)
	Geneviève Dorval	Indépendant(e)
	Jordan Drew	Indépendant(e)
	Murray Dunham	Indépendant(e)
	Eric Duong	Indépendant(e)
	Elizabeth Dupuis	Indépendant(e)
	Kenneth Durham	Indépendant(e)



Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Michael Dyck	Indépendant(e)
	Katherine Dyson	Indépendant(e)
	Mark Eccleston	Indépendant(e)
	Jeremy Edwards	Indépendant(e)
	Abel Erazo-Ibarra	Indépendant(e)
	Allison Fanjoy	Indépendant(e)
	Tracy Farber	Indépendant(e)
	Brian Farrenkopf	Indépendant(e)
	Gabriel Finn	Indépendant(e)
	Hubert Fischer	Indépendant(e)
	Michael Louis Fitzgerald	Indépendant(e)
	Thomas Fitzgerald	Indépendant(e)
	Connor Fullerton	Indépendant(e)
	Daniel Gagnon	Indépendant(e)
	Pierre Gauthier	Indépendant(e)
	Jordan Gerrard	Indépendant(e)
	Matthew Gillies	Indépendant(e)
	Eric Gilmour	Indépendant(e)
	Laurie Goble	Indépendant(e)
	Emily Goose	Indépendant(e)
	Peter Gorman	Indépendant(e)
	Jacqueline Grabowski	Indépendant(e)
	William Grant	Indépendant(e)
	David Patrick Greene	Indépendant(e)
	Nicolette Gross	Indépendant(e)
	Kathleen Gudmundsson	Indépendant(e)
	Andrew Guenther	Indépendant(e)
	Corey Hales	Indépendant(e)
	Richard Haley	Indépendant(e)

Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Blake Hamilton	Indépendant(e)
	Michael Harris	Parti Libertarien du Canada
	Ahmed Hassan	Parti Centriste du Canada
	Kazimir Haykowsky	Indépendant(e)
	Iriella Hicks	Indépendant(e)
	Loren Hicks	Indépendant(e)
	Kerri Hildebrandt	Indépendant(e)
	Jason Hodgson	Indépendant(e)
	Preston Hoff	Indépendant(e)
	Seyed Hosseini Lavasani	Indépendant(e)
	Dakota Hourie	Indépendant(e)
	Glendyn Howse	Indépendant(e)
	Ryan Huard	Indépendant(e)
	Uneeb Islam	Indépendant(e)
	Jack Jean-Louis	Indépendant(e)
	Michael Jones	Indépendant(e)
	Paul Jones	Indépendant(e)
	Derek Jouppe	Indépendant(e)
	Erich Jurgens	Indépendant(e)
	Richard Kenkel	Indépendant(e)
	Madison Kennedy	Indépendant(e)
	Elza Kephart	Indépendant(e)
	Elsie Kipp	Indépendant(e)
	Kenneth Kirk	Parti Marijuana
	Dannielle Konkle	Indépendant(e)
	Chris Kowalchuk	Indépendant(e)
	Solomon Krygier-Paine	Indépendant(e)
	Andrew Kulas	Indépendant(e)
	Samuel Lafontaine	Indépendant(e)



Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Alain Lamontagne	Indépendant(e)
	Abraham Lau	Indépendant(e)
	Eric Laverdure	Indépendant(e)
	Jocelyn LeBlanc-Courchaine	Indépendant(e)
	Johnson Hon Wa Lee	Indépendant(e)
	Alexander Lein	Indépendant(e)
	Charles Lemieux	Indépendant(e)
	Renée Lemieux	Indépendant(e)
	Jeffrey Leroux	Indépendant(e)
	Litma Kai Ching Leung	Indépendant(e)
	Maria Light	Indépendant(e)
	Cedric Ludlow	Indépendant(e)
	Ashley MacDonald	Le Parti Vert du Canada
	Derek Adam MacKay	Indépendant(e)
	Jennifer Margaret Mackenzie-Miller	Indépendant(e)
	Nicolas Maltais	Indépendant(e)
	Kevin Manzano	Indépendant(e)
	Eric March	Indépendant(e)
	Robert Marsden	Indépendant(e)
	Agnieszka Marszalek	Indépendant(e)
	Jeffrey McLean	Indépendant(e)
	Devin McManus	Indépendant(e)
	Geoffrey Meens	Indépendant(e)
	Robert Melting Tallow	Indépendant(e)
	Joanne L Metters	Indépendant(e)
	Nickolas Meuters-Murphy	Indépendant(e)
	Nicholas Mew	Indépendant(e)
	Riley Moss	Indépendant(e)
	Mark Moutter	Indépendant(e)

Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Rob Mumford	Indépendant(e)
	Molly Munn	Indépendant(e)
	Sam Nabi	Indépendant(e)
	Sophia Nguyen	Indépendant(e)
	Pascal Noël	Indépendant(e)
	Kimberley Nugent	Indépendant(e)
	Steve Oates	Indépendant(e)
	John Francis O’Flynn	Indépendant(e)
	Lény Painchaud	Indépendant(e)
	Lanna Palsson	Indépendant(e)
	Alexander Panchuk	Indépendant(e)
	Céline Paquin	Indépendant(e)
	Yagya Parihar	Indépendant(e)
	Lisa Parsons	Indépendant(e)
	Grace Pender	Indépendant(e)
	Brennen Perry	Indépendant(e)
	Anthony Perullo	Indépendant(e)
	Samuel Pignedoli	Indépendant(e)
	Clifford Pine	Indépendant(e)
	Pierre Poilievre	Parti conservateur du Canada
	Lorant Polya	Indépendant(e)
	Diane Prentice	Indépendant(e)
	Brian Ramchandar	Indépendant(e)
	Noah Reid	Indépendant(e)
	Meagan Roberge	Indépendant(e)
	Melanie Roberge	Indépendant(e)
	Spencer Rocchi	Indépendant(e)
	Wallace Richard Rowat	Indépendant(e)
	Jayson Roy	Indépendant(e)



Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Barry Rueger	Indépendant(e)
	Mark Russell	Indépendant(e)
	Mark Ruthenberg	Indépendant(e)
	David Sader	Indépendant(e)
	Kayll Schaefer	Indépendant(e)
	Chris Scrimes	Indépendant(e)
	Hakim Sheriff	Indépendant(e)
	Eric Shorten	Indépendant(e)
	Charles Douglas Sleep	Indépendant(e)
	Adam Smith	Indépendant(e)
	Darcy Spady	Parti libéral du Canada
	Sarah Spanier	Indépendant(e)
	Myles René Laurent St. Pierre	Indépendant(e)
	Julie St-Amand	Indépendant(e)
	Pascal St-Amand	Indépendant(e)
	Bradley Stewart	Indépendant(e)
	Ceilidh Stewart	Indépendant(e)
	Mário Stocco	Indépendant(e)
	Patrick Strzalkowski	Indépendant(e)
	Molly Sun	Indépendant(e)
	Katherine Swampy	Nouveau Parti démocratique
	Andi Sweet	Indépendant(e)
	Faith Tabladillo	Indépendant(e)
	Corinne Unrau	Indépendant(e)
	Alex Vallée	Indépendant(e)
	Dennis Vanmeer	Indépendant(e)
	Bryan Wang	Indépendant(e)
	Tyson Warner	Indépendant(e)
	Callan Wassenaar	Indépendant(e)

Circonscription	Nom du candidat	Appartenance politique
Battle River–Crowfoot (Alberta)	Jeremy Wedel	Indépendant(e)
	Simon John Edwin Wedel	Indépendant(e)
	Bert William Westergard	Indépendant(e)
	Hazel Westwood	Indépendant(e)
	Jeff Willerton	Parti de l’Héritage Chrétien du Canada
	Michaiah Williams	Indépendant(e)
	Brian Wishart	Indépendant(e)
	Michael Wisniewski	Indépendant(e)
	Joshua Wong	Indépendant(e)
	Belinda Christine Young	Indépendant(e)
	Yao ZhangLi	Indépendant(e)
	David Zhu	Indépendant(e)
	Breccan Zimmer	Indépendant(e)
	Nicola Zoghbi	Indépendant(e)
	Barry Zukewich	Indépendant(e)



Tableau 3 – Votes valides obtenus par candidat

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Pierre Poilievre	Parti conservateur du Canada	Ottawa (Ont.)	Parlementaire	41 308	80,9 %
Bonnie Critchley	Indépendant(e)	Tofield (Alb.)	À la retraite	5 018	9,8 %
Darcy Spady	Parti libéral du Canada	Calgary (Alb.)	Ingénieur	2 095	4,1 %
Katherine Swampy	Nouveau Parti démocratique	Maskwacis (Alb.)	Développement commercial	1 061	2,1 %
Grant Abraham	Parti Uni du Canada	Calgary (Alb.)	Politicien	757	1,5 %
Jonathan Bridges	Parti populaire du Canada	Three Hills (Alb.)	Mécanicien	138	0,3 %
Ashley MacDonald	Le Parti Vert du Canada	Red Deer (Alb.)	Travailleur en santé mentale	116	0,2 %
Michael Harris	Parti Libertarien du Canada	Calgary (Alb.)	Détaillant	103	0,2 %
Jeff Willerton	Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	Airdrie (Alb.)	Vente	92	0,2 %
Sarah Spanier	Indépendant(e)	Castor (Alb.)	Sans emploi	49	0,1 %
Kenneth Kirk	Parti Marijuana	Edmonton (Alb.)	Politicien	40	0,1 %
Ahmed Hassan	Parti Centriste du Canada	Calgary (Alb.)	Pharmacien	15	0 %
Bert William Westergard	Indépendant(e)	Camrose (Alb.)	Gestion d'une résidence pour personnes âgées	11	0 %
Breccan Zimmer	Indépendant(e)	Daysland (Alb.)	Agriculteur	11	0 %
Dillon Anderson	Indépendant(e)	Callander (Ont.)	Étudiant	10	0 %
Nickolas Meuters-Murphy	Indépendant(e)	Camrose (Alb.)	Mécanicien de véhicules automobiles	7	0 %
Diane Prentice	Indépendant(e)	Coquitlam (C.-B.)	À la retraite	7	0 %
Glen Armstrong	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Chargé de cours à l'université	6	0 %
Caitlyn Baker	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Sociologue	6	0 %
Lisa Parsons	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Personne au foyer	6	0 %
Jason Buzzell	Indépendant(e)	Fremont (Nebraska), États-Unis	Développement Web et accessibilité	5	0 %
Jenny Cartwright	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Cinéaste	5	0 %
Deborah Chalmers	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	À la retraite	5	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
William Grant	Indépendant(e)	Camrose (Alb.)	Opérateur de centre de loisirs	5	0 %
Paul Jones	Indépendant(e)	Saskatoon (Sask.)	Développeur de logiciels	5	0 %
Brennen Perry	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Journaliste	5	0 %
Anthony Perullo	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Commis d'épicerie	5	0 %
Myles René Laurent St. Pierre	Indépendant(e)	Saint John (N.-B.)	Normes du commerce	5	0 %
Fraser Anderson	Indépendant(e)	Newmarket (Ont.)	Chercheur scientifique	4	0 %
Rebecca Boyce	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Politiques et défense des droits des femmes	4	0 %
Pierre Gauthier	Indépendant(e)	Lévis (Qc)	Technicien en administration	4	0 %
Preston Hoff	Indépendant(e)	Red Deer (Alb.)	Conducteur	4	0 %
Mark Ruthenberg	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Professionnel de l'Internet	4	0 %
Ceilidh Stewart	Indépendant(e)	Beaver County (Alb.)	Infirmière autorisée	4	0 %
Danica Boe	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Arbitre	3	0 %
Aaron Bowles	Indépendant(e)	Pickering (Ont.)	Ingénieur en logiciels	3	0 %
Sarah Burke	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Ingénieure électricienne	3	0 %
David Cherniak	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Producteur	3	0 %
Grace Pender	Indépendant(e)	Hamilton (Ont.)	Étudiante	3	0 %
David Sader	Indépendant(e)	Vermilion (Alb.)	À la retraite	3	0 %
Stacy Lynn Billingsley	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Agente de contrôle de sécurité	2	0 %
Michael Louis Fitzgerald	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Adjoint à la recherche	2	0 %
Daniel Gagnon	Indépendant(e)	Québec (Qc)	Informaticien	2	0 %
Kerri Hildebrandt	Indépendant(e)	Coquitlam (C.-B.)	Ingénieure	2	0 %
Elsie Kipp	Indépendant(e)	Hope (C.-B.)	Responsable des relations autochtones	2	0 %
Chris Kowalchuk	Indépendant(e)	Oakville (Ont.)	À la retraite	2	0 %
Johnson Hon Wa Lee	Indépendant(e)	Vancouver (C.-B.)	Enseignant	2	0 %



Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Maria Light	Indépendant(e)	Saskatoon (Sask.)	Développeuse de logiciels	2	0 %
Derek Adam MacKay	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Opérateur aux procédés	2	0 %
Jeffrey McLean	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Expert-conseil en environnement	2	0 %
Riley Moss	Indépendant(e)	Kamloops (C.-B.)	Entrepreneur	2	0 %
Kimberley Nugent	Indépendant(e)	Mississauga (Ont.)	Commis aux services techniques	2	0 %
Alexander Panchuk	Indépendant(e)	Saskatoon (Sask.)	Étudiant	2	0 %
Yagya Parihar	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Étudiant	2	0 %
Samuel Pignedoli	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Directeur général	2	0 %
Lorant Polya	Indépendant(e)	Hamilton (Ont.)	Développeur de logiciels	2	0 %
Jayson Roy	Indépendant(e)	Sherbrooke (Qc)	Spécialiste en communication	2	0 %
Adam Smith	Indépendant(e)	Bowmanville (Ont.)	Détaillant	2	0 %
Patrick Strzalkowski	Indépendant(e)	Kitchener (Ont.)	Écologiste	2	0 %
Callan Wassenaar	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Sans emploi	2	0 %
Jeremy Wedel	Indépendant(e)	Abbotsford (C.-B.)	Spécialiste en informatique	2	0 %
Hazel Westwood	Indépendant(e)	Grand Bend (Ont.)	À la retraite	2	0 %
Nicholas Ashmore	Indépendant(e)	Courtice (Ont.)	Enseignant	1	0 %
Michael Bednarski	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Enseignant	1	0 %
Lilia Boisvert	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Étudiante	1	0 %
Alain Bourgault	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	À la retraite	1	0 %
Eva Bowering	Indépendant(e)	Hamilton (Ont.)	Travailleuse en services communautaires	1	0 %
Joshua Brauner	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Étudiant	1	0 %
Alexandre Brochu	Indépendant(e)	Drummondville (Qc)	Pilote de système en technologies de l'information	1	0 %
Chun Chen	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Sans emploi	1	0 %
Shawn Clendining	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Gestionnaire des opérations	1	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Lindsay Elaine Shyla Colosimo	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Gestion de documents	1	0 %
Dylan Colquhoun	Indépendant(e)	Hamilton (Ont.)	Sans emploi	1	0 %
Jayson Cowan	Indépendant(e)	Saskatoon (Sask.)	À la retraite	1	0 %
Michael Davis	Indépendant(e)	New Westminster (C.-B.)	Gestionnaire des opérations	1	0 %
Geneviève Dorval	Indépendant(e)	Québec (Qc)	Personne au foyer	1	0 %
Jordan Drew	Indépendant(e)	London (Ont.)	Banquier	1	0 %
Murray Dunham	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Inspecteur de bâtiments	1	0 %
Eric Duong	Indépendant(e)	Vancouver (C.-B.)	Développeur de logiciels	1	0 %
Mark Eccleston	Indépendant(e)	Kanata (Ont.)	Photographe	1	0 %
Jeremy Edwards	Indépendant(e)	Sault Ste. Marie (Ont.)	Étudiant	1	0 %
Allison Fanjoy	Indépendant(e)	Dieppe (N.-B.)	Enseignante	1	0 %
Gabriel Finn	Indépendant(e)	Carstairs (Alb.)	Spécialiste en hydronique	1	0 %
Hubert Fischer	Indépendant(e)	Azilda (Ont.)	À la retraite	1	0 %
Matthew Gillies	Indépendant(e)	Ingersoll (Ont.)	Travailleur en services alimentaires	1	0 %
Peter Gorman	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Bibliothécaire	1	0 %
Jacqueline Grabowski	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Services professionnels en marketing	1	0 %
Andrew Guenther	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Manœuvre	1	0 %
Blake Hamilton	Indépendant(e)	Nepean (Ont.)	Gestionnaire de services administratifs	1	0 %
Jason Hodgson	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Agent de voyage	1	0 %
Dakota Hourie	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Analyste en cybersécurité	1	0 %
Uneeb Islam	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Ingénieur en logiciels	1	0 %
Michael Jones	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Professeur	1	0 %
Richard Kenkel	Indépendant(e)	Cochrane (Alb.)	Ambulancier paramédical	1	0 %
Madison Kennedy	Indépendant(e)	Mount William (N.-É.)	Gestionnaire en développement des affaires	1	0 %
Abraham Lau	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Entrepreneur	1	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Charles Lemieux	Indépendant(e)	Longueuil (Qc)	Enseignant	1	0 %
Robert Marsden	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Vendeur	1	0 %
Agnieszka Marszalek	Indépendant(e)	Hamilton (Ont.)	Enseignante	1	0 %
Geoffrey Meens	Indépendant(e)	Cambridge (Ont.)	Professionnel des ressources humaines	1	0 %
Sophia Nguyen	Indépendant(e)	Vaughan (Ont.)	Analyste en gestion des actifs et des passifs	1	0 %
Pascal Noël	Indépendant(e)	Delta (C.-B.)	Ingénieur	1	0 %
Steve Oates	Indépendant(e)	Langford (C.-B.)	Analyste informatique	1	0 %
Lény Painchaud	Indépendant(e)	Québec (Qc)	Manœuvre	1	0 %
Lanna Palsson	Indépendant(e)	Winnipeg (Man.)	Accompagnatrice	1	0 %
Céline Paquin	Indépendant(e)	Saint-Eustache (Qc)	Enseignante à la retraite	1	0 %
Meagan Roberge	Indépendant(e)	Courtenay (C.-B.)	Enseignante	1	0 %
Melanie Roberge	Indépendant(e)	Hemmingford (Qc)	Cheffe de mûlée	1	0 %
Mark Russell	Indépendant(e)	Sarnia (Ont.)	Professeur au collège	1	0 %
Kayll Schaefer	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Développeur d'informatique décisionnelle	1	0 %
Hakim Sheriff	Indépendant(e)	Verdun (Qc)	Développeur de systèmes intégrés	1	0 %
Eric Shorten	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Infirmier autorisé	1	0 %
Bradley Stewart	Indépendant(e)	Comox (C.-B.)	Chercheur	1	0 %
Mário Stocco	Indépendant(e)	Waterloo (Ont.)	Enseignant à la retraite	1	0 %
Faith Tabladillo	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Médias et communications	1	0 %
Alex Vallée	Indépendant(e)	Pointe-Claire (Qc)	Développeur de logiciels	1	0 %
Dennis Vanmeer	Indépendant(e)	St. Catharines (Ont.)	Métallurgiste	1	0 %
Bryan Wang	Indépendant(e)	Surrey (C.-B.)	Étudiant	1	0 %
Joshua Wong	Indépendant(e)	Richmond Hill (Ont.)	Étudiant	1	0 %
Yao ZhangLi	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Propriétaire d'entreprise	1	0 %
David Zhu	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Concepteur de logiciels	1	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Barry Zukewich	Indépendant(e)	St. Albert (Alb.)	Représentant commercial	1	0 %
Marthalee Aykroyd	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	À la retraite	0	0 %
Line Bélanger	Indépendant(e)	Jonquière (Qc)	À la retraite	0	0 %
Michel Bélanger	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Musicien	0	0 %
Jeani Boudreault	Indépendant(e)	Rimouski (Qc)	Travail social	0	0 %
Jeffery Brazeau	Indépendant(e)	Oshawa (Ont.)	Gestionnaire	0	0 %
Bo Cai	Indépendant(e)	North York (Ont.)	Développeur en technologies de l'information	0	0 %
Cameron Campos	Indépendant(e)	Okotoks (Alb.)	Enseignant	0	0 %
Jaël Champagne Gareau	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Chercheur postdoctoral	0	0 %
Nicolas Champagne	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Enseignant	0	0 %
Claude Cordon Pichilla	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Directeur de la vente au détail	0	0 %
Tristan Dell	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Étudiant	0	0 %
Gerrit Dogger	Indépendant(e)	Québec (Qc)	Coordonnateur de projet	0	0 %
Abel Erazo-Ibarra	Indépendant(e)	Dundas (Ont.)	Troisième assistant réalisateur	0	0 %
Tracy Farber	Indépendant(e)	Lancaster (Lancashire), Royaume-Uni	Artiste	0	0 %
Brian Farrenkopf	Indépendant(e)	Sarnia (Ont.)	Enseignant	0	0 %
Thomas Fitzgerald	Indépendant(e)	Enderby (C.-B.)	À la retraite	0	0 %
Connor Fullerton	Indépendant(e)	Olds (Alb.)	Chargé de cours au collège	0	0 %
Jordan Gerrard	Indépendant(e)	Victoria (C.-B.)	Aide de maintien à domicile	0	0 %
Eric Gilmour	Indépendant(e)	Nepean (Ont.)	Coordonnateur de projet	0	0 %
Laurie Goble	Indépendant(e)	Newmarket (Ont.)	Toiletteuse pour chiens	0	0 %
David Patrick Greene	Indépendant(e)	St. John's (T.-N.-L.)	Administrateur en ressources humaines	0	0 %
Nicolette Gross	Indépendant(e)	Pincher Creek (Alb.)	Technicienne en laboratoire et radiographie	0	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Kathleen Gudmundsson	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Traductrice	0	0 %
Richard Haley	Indépendant(e)	Pinawa (Man.)	Directeur d'école à la retraite	0	0 %
Kazimir Haykowsky	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Administrateur d'université	0	0 %
Iriella Hicks	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Entraîneuse en gymnastique	0	0 %
Loren Hicks	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	À la retraite	0	0 %
Seyed Hosseini Lavasani	Indépendant(e)	Verdun (Qc)	Chercheur scientifique	0	0 %
Glendyn Howse	Indépendant(e)	Delhi (Ont.)	Mécanicien-monteur	0	0 %
Ryan Huard	Indépendant(e)	Vancouver (C.-B.)	Ingénieur en micrologiciels de sécurité	0	0 %
Jack Jean-Louis	Indépendant(e)	Ottawa (Ont.)	Préposé	0	0 %
Derek Jouppi	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Travailleur autonome	0	0 %
Erich Jurgens	Indépendant(e)	Port Coquitlam (C.-B.)	Gestionnaire d'entreprise	0	0 %
Elza Kephart	Indépendant(e)	Outremont (Qc)	Cinéaste	0	0 %
Dannielle Konkle	Indépendant(e)	Moncton (N.-B.)	Experte-conseil en médias	0	0 %
Solomon Krygier-Paine	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Maître de jeu	0	0 %
Andrew Kulas	Indépendant(e)	Winnipeg (Man.)	Thérapeute en sport	0	0 %
Samuel Lafontaine	Indépendant(e)	Lévis (Qc)	Enseignant	0	0 %
Alain Lamontagne	Indépendant(e)	Sainte-Thérèse (Qc)	À la retraite	0	0 %
Eric Laverdure	Indépendant(e)	Sherbrooke (Qc)	Employé de bureau	0	0 %
Jocelyn LeBlanc-Courchaine	Indépendant(e)	Montréal (Qc)	Actuaire	0	0 %
Alexander Lein	Indépendant(e)	Mississauga (Ont.)	Directeur général	0	0 %
Renée Lemieux	Indépendant(e)	Rimouski (Qc)	À la retraite	0	0 %
Jeffrey Leroux	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Communicateur	0	0 %
Litma Kai Ching Leung	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Étudiant	0	0 %
Cedric Ludlow	Indépendant(e)	Winnipeg (Man.)	Analyste en fraude	0	0 %
Jennifer Margaret Mackenzie-Miller	Indépendant(e)	Kitchener (Ont.)	Enseignante au primaire	0	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Nicolas Maltais	Indépendant(e)	Québec (Qc)	Développeur FPGA	0	0 %
Kevin Manzano	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Barman, serveur et préposé aux bénéficiaires	0	0 %
Eric March	Indépendant(e)	Salt Spring Island (C.-B.)	Préparateur de cidre	0	0 %
Devin McManus	Indépendant(e)	Lindsay (Ont.)	Développeur Web	0	0 %
Robert Melting Tallow	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Testeur de logiciels	0	0 %
Joanne L Metters	Indépendant(e)	Goderich (Ont.)	À la retraite	0	0 %
Nicholas Mew	Indépendant(e)	Barrie (Ont.)	Enseignant	0	0 %
Mark Moutter	Indépendant(e)	Verdun (Qc)	Étudiant	0	0 %
Rob Mumford	Indépendant(e)	Surrey (C.-B.)	Étudiant	0	0 %
Molly Munn	Indépendant(e)	Toronto (Ont.)	Spécialiste en chaîne d'approvisionnement	0	0 %
Sam Nabi	Indépendant(e)	Kitchener (Ont.)	Commerçant	0	0 %
John Francis O'Flynn	Indépendant(e)	West Vancouver (C.-B.)	Enseignant	0	0 %
Clifford Pine	Indépendant(e)	LaSalle (Qc)	Coordonnateur	0	0 %
Brian Ramchandrar	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Ingénieur	0	0 %
Spencer Rocchi	Indépendant(e)	Winneway (Qc)	Enseignant	0	0 %
Wallace Richard Rowat	Indépendant(e)	Lac-des-Seize-Îles (Qc)	Expert-conseil en informatique	0	0 %
Barry Rueger	Indépendant(e)	Vancouver (C.-B.)	Auteur	0	0 %
Chris Scrimes	Indépendant(e)	Chilliwack (C.-B.)	Communicateur	0	0 %
Charles Douglas Sleep	Indépendant(e)	Gordondale (Alb.)	À la retraite	0	0 %
Julie St-Amand	Indépendant(e)	Rimouski (Qc)	Fonctionnaire	0	0 %
Pascal St-Amand	Indépendant(e)	Saint-Moïse (Qc)	Fonctionnaire municipal	0	0 %
Andi Sweet	Indépendant(e)	Edmonton (Alb.)	Coordonnatrice des données et de la narration	0	0 %
Corinne Unrau	Indépendant(e)	Pincher Creek (Alb.)	Technicienne en laboratoire et radiographie	0	0 %
Tyson Warner	Indépendant(e)	Winnipeg (Man.)	Électricien	0	0 %

Nom du candidat	Appartenance politique	Lieu de résidence	Profession	Votes valides obtenus	Pourcentage de votes valides
Simon John Edwin Wedel	Indépendant(e)	Calgary (Alb.)	Parent au foyer	0	0 %
Michaiah Williams	Indépendant(e)	Victoria (C.-B.)	Étudiante	0	0 %
Brian Wishart	Indépendant(e)	London (Ont.)	Journaliste	0	0 %
Michael Wisniewski	Indépendant(e)	Kitchener (Ont.)	Coordonnateur des conducteurs	0	0 %
Belinda Christine Young	Indépendant(e)	Halifax (N.-É.)	Bénévole de la collectivité	0	0 %



Tableau 4 – Adaptations faites en vertu du paragraphe 17(1) de la *Loi électorale du Canada*

Le directeur général des élections peut, pendant la période électorale et les 30 jours qui suivent celle-ci, adapter les dispositions de la [Loi électorale du Canada](#)^{xxxvi} en vertu du paragraphe 17(1) de cette loi. Pour exercer ce pouvoir, le directeur général des élections doit être convaincu que l’adaptation est nécessaire en raison d’une situation d’urgence, d’une circonstance exceptionnelle ou imprévue, ou d’une erreur. Ce pouvoir d’adaptation ne peut être utilisé que pour permettre aux électeurs d’exercer leur droit de vote ou pour rendre possible le dépouillement du scrutin.

Élection partielle	Dispositions législatives	Notes explicatives
		Titre : 17-P-2025-01
		But : Adapter le format du bulletin de vote de manière à ce que tous les candidats confirmés puissent y figurer sans compromettre l’accessibilité et l’intégrité du processus électoral; et apporter les modifications nécessaires aux procédures de vote et au dépouillement des votes.
		Explication : La Loi est très précise quant au modèle et au format du bulletin de vote ainsi qu’au papier sur lequel il est imprimé. Le bulletin de vote imprimé sous la forme prescrite par la Loi, sur du papier généralement fourni par le directeur général des élections, peut contenir les noms d’au plus 26 candidats.
18 août 2025	Alinéa 64(2)a), articles 117 et 151, paragraphe 152(2) et articles 284 et 289	Un nombre record de 214 candidats a été confirmé pour cette élection partielle, bien supérieur à celui des élections précédentes où le format du bulletin de vote avait été adapté. L’adaptation la plus récente du format remonte à la dernière élection générale, lorsque 91 candidats ont été confirmés dans la circonscription de Carleton (Ontario). Toutefois, en raison du nombre de candidats confirmés (214), le modèle de bulletin de vote à deux colonnes qui avait été utilisé dans Carleton ne convenait plus. Un bulletin de vote à plusieurs colonnes comportant autant de candidats aurait créé des obstacles à l’accessibilité, nécessité l’utilisation d’un grand nombre d’urnes dans une région rurale et restreint les mesures de protection de l’intégrité. Ce modèle aurait également pu nuire au secret du vote. Il a donc été décidé que la meilleure solution pour s’assurer
Battle River–Crowfoot (Alberta)		

que les électeurs ont accès à un bulletin leur permettant de voter pour le candidat de leur choix et que tous les candidats confirmés sont représentés de manière égale dans le processus électoral était un bulletin de vote semblable au bulletin spécial prévu par la Loi. La procédure de vote et les règles applicables au dépouillement des votes ont également été adaptées pour tenir compte du format du bulletin de vote adapté.

Titre : 17-P-2025-02

But : Autoriser les travailleurs électoraux à commencer le dépouillement des votes par anticipation deux heures avant la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l'élection.

Explication : La Loi interdit de compter les votes par anticipation avant la fin des heures de vote le jour de l'élection. Une exception permet, avec l'agrément du directeur général des élections, de procéder au dépouillement de ces votes une heure avant l'heure de clôture du scrutin, mais pas avant.

18 août 2025

Battle River–
Crowfoot
(Alberta)

Article 289

À cette élection partielle, il y avait 214 candidats confirmés, ce qui a nécessité un bulletin de vote adapté. Ce nouveau format, semblable à celui du bulletin spécial – sur lequel les électeurs inscrivent le nom du candidat de leur choix –, combiné au nombre sans précédent de candidats et au volume élevé de votes exprimés lors du vote par anticipation, était susceptible d'augmenter considérablement le temps nécessaire au dépouillement des bulletins de vote.

Dans les circonstances, cette adaptation a permis de commencer à compter les votes exprimés lors du vote par anticipation deux heures avant la clôture du scrutin le jour de l'élection afin de ne pas retarder indûment le dépouillement.



Tableau 5 – Instructions prises en vertu du paragraphe 178(2) de la *Loi électorale du Canada* et de l'article 179 des *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle*

En vertu du paragraphe 178(1) de la [Loi électorale du Canada](#)^{xxxvii}, les Règles électorales spéciales (RES) prévues à la partie 11 de la Loi ne s'appliquent qu'aux élections générales. Cependant, aux termes du paragraphe 178(2), le directeur général des élections peut, par instructions, adapter les dispositions de la partie 11 de manière à les rendre applicables, en tout ou en partie, aux élections partielles. Les *Règles électorales spéciales adaptées aux fins d'une élection partielle* (Règles adaptées aux fins d'une élection partielle) ont valeur d'instructions, et les règles établies par le directeur général des élections le 21 septembre 2020 constituent de telles instructions.

Le directeur général des élections peut, en vertu de l'article 179 des Règles adaptées aux fins d'une élection partielle, prendre des instructions pour en réaliser l'objet dans des circonstances particulières. En général, les instructions portent sur des situations liées au processus des RES qui ne sont pas abordées par les Règles adaptées aux fins d'une élection partielle ou pallient des lacunes qui auraient pour effet d'empêcher des personnes ayant qualité d'électeur de voter. Ces instructions peuvent s'appliquer à une élection partielle en particulier ou à toutes les élections partielles qui suivront jusqu'à ce qu'elles soient annulées par le directeur général des élections ou remplacées par des modifications législatives ou de nouvelles instructions.

Élection partielle	Dispositions des Règles adaptées aux fins d'une élection partielle	Notes explicatives
18 août 2025	241	Titre : 179-P-2025-01 But : Permettre aux électeurs de voter par bulletin spécial au bureau du directeur du scrutin après l'impression des bulletins de vote adaptés pour éviter toute confusion liée au format de ces derniers. Explication : Selon l'article 241 et le paragraphe 227(2) des Règles adaptées aux fins d'une élection partielle, un électeur qui présente une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial en personne au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription après l'impression des bulletins de vote ordinaires doit recevoir un bulletin de vote ordinaire, qu'il doit insérer dans une enveloppe après l'avoir marqué. En raison d'un nombre record de 214 candidats confirmés à cette élection partielle, le format du bulletin de vote ordinaire avait été adapté. Le format du bulletin de vote adapté était
Battle River–Crowfoot (Alberta)	(Instructions prises pour cette élection partielle)	

semblable à celui du bulletin spécial pour assurer l’accessibilité et l’intégrité du processus électoral. Cependant, en raison de la similitude entre le bulletin de vote spécial et le bulletin de vote adapté, il existait un risque de confusion quant au processus de vote applicable au bureau du directeur du scrutin. Une telle confusion aurait pu entraîner le rejet de certains bulletins de vote.

Élection partielle	Dispositions législatives	Notes explicatives
18 août 2025 Battle River– Crowfoot (Alberta)	241 (Instructions prises pour cette élection partielle)	Pour éviter toute confusion, cette instruction a obligé les électeurs qui désiraient voter en personne au bureau du directeur du scrutin, après l’impression des bulletins de vote adaptés, à voter par bulletin spécial. Cette mesure n’a pas compromis l’intégrité du vote et respectait la procédure en vigueur au bureau du directeur du scrutin avant l’impression des bulletins de vote ordinaires.
Titre : 179-P-2025-02		
But : Autoriser les travailleurs électoraux à commencer le dépouillement des votes par bulletin spécial au bureau du directeur du scrutin avant la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l’élection.		
18 août 2025 Battle River– Crowfoot (Alberta)	278 (Instructions prises pour cette élection partielle)	Explication : Les Règles adaptées aux fins d’une élection partielle ne permettent pas aux fonctionnaires électoraux de compter les bulletins spéciaux reçus au bureau du directeur du scrutin avant la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l’élection. La combinaison d’un nombre plus élevé que d’habitude de demandes d’inscription reçues et approuvées par le directeur du scrutin, et d’un nombre sans précédent de 214 candidats confirmés à l’élection partielle était susceptible d’augmenter considérablement le temps nécessaire au dépouillement des bulletins de vote spéciaux.

Dans les circonstances, ces instructions ont permis de commencer à compter les votes par bulletin spécial reçus au bureau du directeur du scrutin deux heures avant la clôture du scrutin le jour de l'élection afin de ne pas retarder indûment le dépouillement.

Les instructions ci-dessus ont été prises aux fins de l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot et devaient s'appliquer uniquement à ce scrutin. Toutefois, les instructions données en vertu de l'article 179 des Règles adaptées aux fins d'une élection partielle peuvent également s'appliquer à de prochaines élections partielles. Ainsi, cinq autres instructions étaient également en vigueur à l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot. Elles avaient été données dans le passé et devaient rester en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient annulées par le directeur général des élections ou remplacées par des modifications législatives ou de nouvelles instructions. Ces instructions sont présentées ci-dessous.

**Dispositions des
Règles adaptées
aux fins d'une
élection partielle**

Notes explicatives

Titre : 179-P-2022-01

But : Autoriser la vérification des déclarations des électeurs sans décacheter les enveloppes extérieures dans certains cas.

Articles 267 et 277

Explication : Le processus de vote par bulletin spécial pourrait un jour être modifié afin que certains électeurs puissent voter avec une trousse de vote par bulletin spécial reçue par voie électronique. Ces électeurs seraient alors tenus d'imprimer et de signer un formulaire de déclaration et de fournir leurs propres enveloppes intérieure et extérieure. En conséquence, la Loi et les Règles adaptées aux fins d'une élection partielle font maintenant référence à la mise de côté des enveloppes intérieures. Cependant, à ce jour, cette solution n'a pas encore été mise en œuvre.

À l'heure actuelle, la déclaration qui doit être signée par tous les électeurs votant selon les Règles électorales spéciales est toujours imprimée sur l'enveloppe extérieure fournie par le directeur général des élections. Par conséquent, les fonctionnaires électoraux chargés de vérifier les déclarations des électeurs n'ont pas besoin de décacheter les enveloppes extérieures pour les consulter.

Ces instructions autorisaient les fonctionnaires électoraux chargés de mettre de côté les enveloppes extérieures à inscrire sur l'enveloppe extérieure, plutôt que sur l'enveloppe intérieure, les raisons pour

lesquelles ils la mettaient de côté et à parapher l'enveloppe extérieure.

Titre : 179-P-2020-01

But : Préserver le droit de vote de l'électeur inscrit par erreur dans une circonscription qui n'est pas celle où se trouve son lieu de résidence habituelle.

Articles 267 et 277

Explications : Des électeurs sont parfois inscrits par erreur, par un fonctionnaire électoral, dans la mauvaise circonscription. Ces instructions ont permis aux électeurs qui ont été inscrits et qui ont voté dans la mauvaise circonscription de voter à nouveau dans la bonne circonscription, si une élection partielle était en cours dans cette circonscription. Elles autorisaient également les fonctionnaires électoraux à mettre de côté, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins de vote spéciaux déposés dans la mauvaise circonscription.



**Dispositions des
Règles adaptées
aux fins d'une
élection partielle**

Notes explicatives

Titre : 179-P-2020-02

But : Préserver le droit de vote des électeurs dont le bulletin spécial serait autrement rejeté s'il était incorrectement marqué en raison d'instructions erronées données par un fonctionnaire électoral.

Articles 267, 269,
277 et 279

Explication : Les Règles adaptées aux fins d'une élection partielle énoncent la procédure que doit suivre un électeur qui vote par bulletin spécial. Les électeurs qui votent par bulletin spécial reçoivent parfois fautivement des informations erronées qui peuvent les amener à mal remplir leur bulletin, ce qui pourrait entraîner le rejet de celui-ci, conformément aux paragraphes 269(1) ou 279(1) des Règles adaptés aux fins d'une élection partielle. Ces instructions ont permis aux électeurs de voter à nouveau, si cette situation se produisait. Si un électeur acceptait de voter à nouveau, les instructions prévoyaient également la mise de côté, sans la décacheter, de l'enveloppe contenant le premier bulletin de vote spécial rempli par l'électeur.

Titre : 179-P-2020-03

But : Annuler ou mettre de côté le bulletin de vote spécial qui n'est pas accompagné de la déclaration prescrite par le directeur général des élections et signée par l'électeur, et donner à l'électeur la possibilité de voter à nouveau.

Articles 242, 267
et 277

Explication : Un électeur qui vote selon les Règles électorales spéciales doit, après avoir rempli son bulletin de vote ordinaire ou spécial, le placer dans l'enveloppe intérieure et sceller celle-ci, signer la déclaration figurant sur l'enveloppe extérieure, glisser l'enveloppe intérieure dans l'enveloppe extérieure signée, et sceller celle-ci. Si la déclaration n'est pas signée, l'enveloppe sera généralement mise de côté conformément aux alinéas 267(1)b) ou 277(1)b) des Règles adaptées aux fins d'une élection partielle. Par inadvertance, certains électeurs qui votent par bulletin spécial ne suivent pas cette procédure de vote. Ces instructions ont permis à ces électeurs de voter à nouveau. Elles permettaient également de mettre de côté, sans les décacheter, les enveloppes non valides contenant un bulletin de vote spécial.

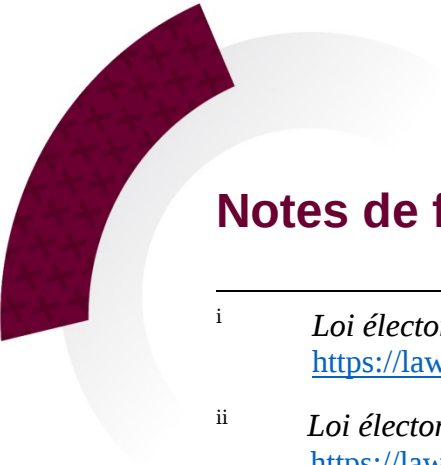
Titre : 179-P-2020-04

But : Donner aux électeurs la possibilité de voter à nouveau lorsque des circonstances indépendantes de leur volonté les empêchent de voter par bulletin spécial.

Article 235

Explication : Conformément aux Règles adaptées aux fins d'une élection partielle, les électeurs peuvent uniquement voter en vertu des Règles électorales spéciales une fois que leur demande d'inscription et de bulletin de vote spécial est approuvée. Or, des circonstances indépendantes de leur volonté, comme un retard dans la livraison de leur trousse de vote par bulletin spécial, pourraient empêcher certains électeurs de voter par bulletin spécial. Les instructions ont autorisé l'administrateur des Règles électorales spéciales et les directeurs du scrutin à donner à ces électeurs une autre possibilité de voter et, au besoin, à annuler leur demande d'inscription et de bulletin de vote spécial.





Notes de fin

-
- i *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - ii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - iii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - iv *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - v *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - vi *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - vii Modification du bulletin de vote pour l'élection partielle dans Battle River–Crowfoot,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=cons/rep/bdo&document=index&lang=f>
 - viii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - ix Site Web d'Élections Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&document=index&lang=f>
 - x Bureau d'Élections Canada dans Battle River–Crowfoot,
https://www.elections.ca/Scripts/vis/EDInfo?L=f&ED=48002&EV=99&EV_TYPE=6&PROV=AB&PROVID=48&QID=-1&PAGEID=21
 - xi *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - xii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - xiii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
 - xiv Résultats officiels du scrutin – Élections partielles du 18 août 2025,
https://www.elections.ca/res/rep/off/ovr_2025/accueil.html
 - xv Formulaire de plainte en ligne,
<https://csep-pesc.elections.ca/fr-CA/intake/>

-
- xvi *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
- xvii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
- xviii Rapports d'Élections Canada exigés par la loi,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off&document=index&lang=f>
- xix Pour consulter les recherches sur l'opinion publique à la suite de l'élection partielle de 2025,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval&document=index&lang=f>
- xx Bloc Québécois,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Bloc>
- xxi Le Parti pour la Protection des Animaux du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#AACEV>
- xxii Le Parti Vert du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Green>
- xxiii Nouveau Parti démocratique,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#NDP>
- xxiv Parti avenir canadien,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#cfp>
- xxv Parti Centriste du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#centrist>
- xxvi Parti communiste du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Communist>
- xxvii Parti conservateur du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#conservative>

-
- xxviii Parti de l'Héritage Chrétien du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#CHP>
- xxix Parti libéral du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Liberal>
- xxx Parti Libertarien du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#libert>
- xxxi Parti Marijuana,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Marijuana>
- xxxii Parti Marxiste-Léniniste du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#Marxist>
- xxxiii Parti populaire du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#ppc2>
- xxxiv Parti Rhinocéros Party,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#neorhino>
- xxxv Parti Uni du Canada,
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=pol&document=index&dir=par&lang=f#up>
- xxxvi *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>
- xxxvii *Loi électorale du Canada*,
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/e-2.01/index.html>

